

EUROPE Deux regards sur les institutions communautaires vingt ans après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. L'analyse du chercheur Jean-Dominique Giuliani et le plaidoyer de la députée européenne Rachida Dati.



JEAN-DOMINIQUE GIULIANI

Le président Robert-Schuman juge que les institutions européennes, très imparfaites, ne peuvent rester en l'état.

Depuis ses origines, l'Union européenne n'a jamais cessé de s'agrandir. Elle comptait, en 1957, 181 millions d'habitants et 6 États membres. Ils sont désormais 502 millions et 28. L'Europe a multiplié par quatre sa superficie, acceptant en moyenne, depuis 1973, un nouvel adhérent tous les deux ans.

L'élargissement à des nations européennes restées abandonnées derrière le rideau de fer en 1945 était légitime. Il est, aujourd'hui encore, un objectif efficace qui garantit le paix aux frontières de l'Europe, par exemple dans les Balkans. Jusque-là, son bilan est positif pour ce qui concerne la pacification du continent. Mais il est désastreux pour les institutions communes fonctionnant selon les mêmes principes que ceux des années 1950, à peine adaptées et plutôt dans le mauvais sens : une Commission européenne composée d'un commissaire par État membre ; un Conseil, représentant les États, concentré sur l'élaboration de compromis complexes ; un Parlement européen, de 751 députés, certes, devenus de vrais législateurs, mais qui ne donne pas une image fidèle des Européens. Un député européen français représente 883 000 électeurs, un Maltais 60 000. Par ailleurs, l'Union européenne refuse

de se donner des limites. Elle augmente sa diversité au détriment de son unité avec des divergences parfois irréconciliables. Le Royaume-Uni fait délibérément bande à part. Et il fait des émules, qui s'opposent à ce que l'Europe se pense en puissance. Enfin, les exceptions se sont multipliées. Les Britanniques et les Danois ont été officiellement dispensés de l'euro,

Le couple franco-allemand est très attendu. Les deux alliés sont à même de trouver des compromis acceptables par d'autres

monnaie obligatoire de tout adhérent, d'autres de Schengen, du traité budgétaire ou de l'union bancaire. L'Europe à plusieurs vitesses est déjà une réalité. La crise des dettes publiques a confirmé que tous les États ne peuvent pas être traités de la même manière. Certains présentent plus que d'autres. L'Allemagne et la France ont assuré à elles seules 47,6 % du poids financier de la solidarité envers leurs partenaires en difficulté. Les six États fondateurs de l'Union contribuent à 75 % du Mécanisme européen de stabilité de 500 milliards d'euros. Dans le même temps, l'essentiel des fonds structurels, et c'est bien logique, va aux nouveaux États membres, qui ont reçu 79 % des 348 milliards d'euros

distribués entre 2007 et 2014. L'Europe est à la recherche d'une relance et ses citoyens sont de plus en plus perplexes. Depuis Maastricht, la question de l'approfondissement de l'Europe est posée et plusieurs réponses ont été suggérées. Celles de François Mitterrand ou d'Edouard Balladur d'une Europe de cercles concentriques ont été rejetées. Les membres de l'Union n'acceptent pas d'être classés

certains, d'une « adhésion au rabais ». Chacun a droit à l'intégration pour peu, qu'il le mérite. L'idée, lancée par les Allemands Wolfgang Schäuble et Karl Lamers en 1994, d'un « noyau dur », sorte de groupe pionnier ouvert à tous mais avec de strictes conditions et un cahier des charges ambitieux en termes d'intégration, a connu plus de succès et quelques débuts d'application dans la crise. Une sorte de géométrie variable en fonction de l'allant et de la volonté des États. Mais il faut être clair : l'Europe à la carte n'existe pas ! Il y a un menu commun qui doit être celui d'une alliance toujours plus étroite entre les États membres. Seul le rythme doit varier, pas l'objectif. C'est ce qui figure dans les traités.

Or, l'intégration à venir concerne désormais des attributs essentiels des souverainetés, la fiscalité, la politique économique et sociale, la politique

monétaire, sur lesquels l'Europe ne progresse plus. Ceux qui seront capables d'avancer sur ces trois sujets montreront aux autres le chemin. Le reste est littérature. Intégrer davantage la zone euro ? Certes ! Mais tout le monde est-il d'accord en son sein pour rapprocher les fiscalités et les modèles sociaux ? Et définir une politique monétaire plus active ? Il n'y a donc pas de « cercles concentriques » possibles, mais la volonté de certains États d'avancer plus vite doit être acceptée. Ils doivent pouvoir le faire seuls en s'entendant entre eux ; mais ils doivent le faire dans un esprit européen, en s'ouvrant aux voisins. Et cette phase intergouvernementale se transformera naturellement en projet communautaire lorsque la plus-value des institutions européennes sera démontrée.

C'est pour cela que le couple franco-allemand est très attendu. Car, les deux alliés privilégiés, principales économies continentales de l'Europe, sont à même de trouver des compromis acceptables par d'autres, comme chacun des deux est suffisamment puissant pour s'opposer à toute autre initiative. Les votes d'une relance européenne passent donc par la géométrie variable, qui permet de débloquent les questions qui fâchent. Après vingt ans de stagnation et une grave crise économique, il y a urgence, plutôt que de raffoler des institutions et des politiques qu'il faut très largement réformer, à ce que la France et l'Allemagne prennent l'initiative d'une relance par l'exemple. Et puisqu'il est question de vitesse, ils doivent vite accélérer.